

TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2019/2020

DATES D'INSCRIPTION : 03 juin 2019 au 20 juillet 2019

LA MAIRIE DE CASTILLONNES VOUS INFORME QUE LE SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES SERA OUVERT UNIQUEMENT LES LUNDIS ET JEUDIS

9 H/12 H – 14 H/17 H

Cette année, les parents sont invités à inscrire leur(s) enfant(s) directement à la Région via le module d'inscription et de paiement en ligne accessible sur le site www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

INSCRIPTIONS EN LIGNE : MODALITES DE REGLEMENT :



Comment calculer le quotient familial :

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL : $\text{revenu imposable de l'année} / 12 / \text{nombre de parts}$

	1	2	3	4	5
TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	0 à 450€	451 à 650€	651 à 870€	871 à 1 250€	>1 250€
TARIF ANNUEL DEMI-PENSIONNAIRE	30€	50€	80€	115€	150€
TARIF ANNUEL INTERNE	27€	45€	72€	103,50€	135€

Sur le site de la Mairie de CASTILLONNES www.mairie-castillonnes.fr vous trouverez :

- Les fiches horaires pour chaque circuit ainsi que les points d'arrêts

Les diverses informations seront mentionnées au fur-et-à-mesure qu'elles nous parviendront